



Décision n° 2022/67

Conclusion de l'avenant 4 au marché d'élaboration des PCAET ses territoires de la Somme

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles R. 2182-1 et suivants°,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20200716-7 du 16 juillet 2020 relative aux délégations données par le Conseil Communautaire au Président,

Vu la délibération 20180612-11.2-8.8 relative au PCAET - lancement de la démarche,

Vu l'acte constitutif du groupement de commande « PCAET Somme »

Vu les pièces du marché public relatives à l'élaboration des PCAET ses territoires de la Somme signées en date du 27 mars 2019,

Considérant, les modifications introduites par l'avenant 4 : Prolongation de délais

Etant exposé que, L'élaboration du PCAET a pris plus de temps que prévu, notamment en raison du contexte sanitaire, du report des élections et des confinements, et cela a aussi retardé l'évaluation des documents.

De plus, la période administrative qui suit le PCAET (envoi du document à trois autorités pour avis, prise en compte des trois avis, consultation du public) a aussi été sous-estimée dans le marché initial.

Les services de l'Etat ont demandé la fourniture d'un mémoire en réponse avant de valider de nouveau le PCAET en conseil communautaire.

Ce temps vient allonger le délai du marché public.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Prolongation du marché public jusqu'au 31/12/2022

DECIDE

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 076-247600588-20220915-DECISION202267-DE

Article 1 : De signer l'avenant correspond.

Article 2 : La présente décision sera transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Fait à Eu, le **15 SEP. 2022**

Envoyé en Sous-Préfecture le :
Affiché le :
Acte certifié exécutoire à Eu,
Le
Le Président,

Pour Le président,
Eddie Facque
Par délégation,
Laurent Jacques,
1^{er} Vice-Président

